

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2019

**Présents :** Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Pascale FILLIAU, Bernadette RABIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Martine SILLON, Karine PAGES.

**Absents :** Néant ; **Excusés :** Néant

**Représentés :** Michel PELLEQUER représenté par Pascale FILIAU

**Désignation d'un secrétaire :** Michel BOULANGER

*Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2019*

**Approuvé à l'unanimité**

**Ajout à l'ordre du jour :**

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Point n° 9 :** Ressources Humaines : Contrat de prévoyance et participation employeur
- **Point n° 10 :** Comm'une Nouvelle vie

**Approuvé à l'unanimité**

### **Ordre du jour :**

**1. Ressources Humaines : Modification du régime indemnitaire**

Suite à la création de l'emploi d'Adjoint d'Animation et afin de valoriser les agents pouvant être nommé sur cet emploi, il est nécessaire de compléter le régime indemnitaire comme suit :

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) est complétée au profit des agents appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation

Grade	Effectif (A)	Montant de réf. au 01/02/2017 (B)	Coef. (C)	Crédit global (AxBxC)
Adjoint d'animation	1	454.70	8	3 639.12
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	475.31	8	3 802.48
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	481.82	8	3 854.56

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

L'ALSH se développe à grand pas. Il est nécessaire, notamment, de modifier l'adresse postale du site : de la MTL vers l'école primaire et vérifier la capacité de surface d'occupation par enfant.

**2. Lotissement du Prat de la Peyre : Vente du lot N°1**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la commercialisation du Lotissement du Prat de la Peyre, Mme Pascale MONVOISIN-COURSIER et M. Thierry VIALA ont sollicité la commune de Vialas pour l'acquisition du terrain "lot n°1" d'une surface de 1226 m<sup>2</sup> afin d'y installer leur habitation principale.

Sur avis favorable de la commission de commercialisation du lotissement du Prat de la Peyre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession du lot n°1, détaché des parcelles AC363P 364P, au profit de Mme Pascale MONVOISIN-COURSIER et M. Thierry VIALA pour un montant de 30 650€ ttc (25.00€ ttc/m<sup>2</sup>).

Considérant l'intérêt qu'elle peut avoir dans cette affaire, Karine PAGES ne prend pas part aux débats et vote qui suivent.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

**3. Foncier : Cession de terrain au profit de la commune**

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de don de terrain faite par le propriétaire de la parcelle cadastrée AD413, d'une contenance totale de 3a 40ca, issue de la division parcellaire de la parcelle AD406. Il précise que cette parcelle est située au lieu-dit Le Grenier et sera aménagée en aire de stationnement.

Il est proposé au conseil de procéder à l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle et de prendre en charge les frais d'actes.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

#### **4. Aménagement Espaces publics du centre-bourg : Modification du plan de financement**

Le Maire informe que certains chiffrages ne sont pas encore disponibles. Ce point est reporté au prochain CM.

#### **5. Motions :**

##### **a) Réorganisation du réseau des finances publiques**

M. le Maire informe l'assemblée de la prochaine réorganisation du réseau des finances publiques. Cette réorganisation va directement impacter notre territoire.

Il propose au conseil de porter une motion pour mettre en avant notre inquiétude quant aux risques de recul des services Publics sur nos territoire ruraux. Cette motion ne serait pas revendicative mais ferait état de nos préoccupations. Elle ne nous empêcherait pas de participer à la démarche proposée par la DGFIP. La priorité est à accorder au contact de proximité (notamment via les Maisons France Service). La qualité du service public sur notre territoire fait partie du projet de l'équipe municipale et suffit comme motivation à faire part de ces inquiétudes. Sans oublier que la mise en place des AFS aura, pour un service comparable mais avec un budget qui impactera les collectivités locales.

**Le Conseil Municipal , RAPPELLE QUE :**

- l'État doit assurer l'égalité d'accès au service public sur tout le territoire, avec une garantie de proximité et de qualité, ceci est d'autant plus vrai pour le domaine fiscal qui constitue une mission régalienne de l'État ne pouvant être exercée que par ses services.
- l'aménagement du territoire ne peut pas se résumer à un simple critère « ratio population ».
- tout nouveau transfert de charge vers les collectivités est assimilé à un désengagement de l'État quelle que soit la qualité du service rendu ; donc, en l'espèce, le service risque de se trouver dégradé.

**RÉAFFIRME** plus particulièrement son soutien au maintien du maillage, dans tous les bassins de vie, des services des Finances Publiques en Lozère.

**S'INQUIÈTE** de la réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en Lozère telle que proposée

**PRÉCISE** que ces restructurations à marche forcée viennent compromettre les efforts des politiques d'attractivité en matière d'accueil de nouvelles populations et d'entreprises.

**Résultat du vote : Pour :7 Contre : 2 Abstention : 2 Refus de vote : 0 ;**

##### **a) Réforme des retraites**

M. le Maire propose à l'assemblée de retirer le point de l'ordre jour.

**Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 1**

#### **6. Décisions du Maire**

M. le Maire fait lecture des décisions suivantes :

DEC\_011\_2019 : Prestation de fourniture de gaz biopropane à usage domestique avec mise à disposition d'installation à la CGP Primagaz - 92 Paris La Défense.

- Réseau de chaleur communal : 800€ht/tonne ; abonnement 130€ht/an ; Mise en place offerte, pour une durée de 5 ans
- Logements "Maison Fratto" : 800€ht/tonne ; abonnement 144€ht/an/locataire ; Frais de raccordement et mise en place offert, pour une durée de 3 ans

- Logements "La Cure" : 800€ht/tonne ; abonnement 144€ht/an/locataire ; Frais de raccordement et mise en place offert, pour une durée de 3 ans

#### **7. Avancement des projets en cours**

#### **8. Informations au conseil municipal**

#### **9. Ressources Humaines : Contrat de prévoyance et participation employeur**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par décision n°DEC\_003\_2019, la commune a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PREVOYANCE. A l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le Centre de Gestion a retenu l'offre proposée par le Groupe VYV,

Vu la saisine du Comité Technique, et dans la mesure où le contrat, objet de la présente délibération, garantit les critères de contrat solidaire et responsable, il est proposé au conseil de :

- Adhérer à la convention de participation PREVOYANCE conclue par le Centre de Gestion, pour une durée de 6 ans avec le Groupe VYV et par conséquent d'autoriser le Maire à conclure :
  - Une convention de participation avec le Groupe VYV
  - Une convention de gestion avec le centre de Gestion selon les conditions tarifaires suivantes : -0.03% de la masse salariale annuelle avec un plafond minimum de 60ans. La facturation est annuelle.
- Participer à compter du 1er janvier 2020 au financement de protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque PREVOYANCE, pour un montant mensuel de participation à 12€ par agent,

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

#### **10. Adhésion à Comm'Une Nouvelle Vie**

M. le Maire présente à l'assemblée la démarche expérimentale de progrès "Comm'Une Nouvelle Vie".

Cette démarche a pour objectif de constituer en Lozère un maillage de communes "accueillantes" pour faciliter le regain démographique. Les communes volontaires pourront s'emparer de la politique d'accueil avec la mise en place d'un Comité Local d'Accueil de Population (CLAP).

Après analyse des points forts et faiblesse en matière d'accueil, ce comité déterminera un programme d'actions sur différentes thématiques. Le CLAP sera animé et accompagné par le PETR Sud Lozère, dans le choix des actions et leur mise en œuvre.

Martine SILLON et Michel BALLESTER sont désignés pour représenter la commune de Vialas dans le CLAP

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05 '.**